

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 37

Séance du 20/09/2021

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 25

Nombre de suffrages : 28

## Date de convocation

14/09/2021

## Date d'affichage

20/09/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt ET un, le vingt septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSINI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , M. CHEBANI Mohamadi , Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsiddine, M. MADI OUSSINI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Abouchia , Mme MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSINI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahima

### Procuration(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. DAROUECHI Navi donne pouvoir à Mme ATTOUMANE Binti , Mme CHANFI Bibi donne pouvoir à M. BOINA Raim Rifay

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty , M. ANGATAHI Anli , Mme CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BOINA Raim Rifay

## Objet : Mission spéciale du Maire à Paris

Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État,

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi

n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rendez vous au ministère de l'outre mer le 22 septembre 2021 avec les collaborateurs du ministre. L'occasion pour lui de porter des revendications spécifiques à la commune.

En conséquence de l'invitation, la participation de monsieur le maire prend la forme d'un mandat spécial correspondant à une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil de municipal, à l'unanimité**

**CONFERE** le caractère de mandat spécial au déplacement à Paris, du 21 septembre au 29 septembre 2021 (soit 5 jours hors Samedi 25 et Dimanche 26), de Mohamadi MADI OUSSENI, Maire, pour présenter les dossiers de la commune.

## **Décide**

### **Article 1:**

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation des justificatifs, (hors Samedi 25 et Dimanche 26)

### **Article 2:**

- d'autoriser le remboursement aux frais réels ou forfaitaires conformément à la réglementation en vigueur pour les dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),

### **Article 3:**

- d'autoriser le versement des frais de mission avant le voyage,

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CHICONI  
Le Maire,

The image shows a blue ink signature and a red circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE DE CHICONI' at the bottom, with a central emblem.